



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 13 janvier 2025, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 13 janvier 2025.

Dérogation mineure no. 641

46, rue Lansdowne, Zone URA-12-K15, district de Knowlton-Lakeside

Nature et effets de la demande:

Demande visant à agrandir la résidence à une distance de 1,08 mètre de la ligne avant. Les travaux prévoient également un perron à une distance de 0,9 mètre de la ligne avant. L'annexe VII du règlement de zonage no. 596 stipule que la marge avant minimale pour le *bâtiment* principal est de 6 mètres. L'article 30 du même règlement stipule que la marge avant minimale pour un perron est de 4 mètres.

Donné à Lac-Brome
Ce 19 décembre 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier